

Des travaux sont nécessaires dans votre logement...

➤ Une personne de votre entourage aurait besoin
d'être accompagnée dans la réalisation de travaux ?

Contactez :

SOLIHA Loire-Atlantique
12 rue de la Haltinière - BP 42533 - 44 325 Nantes Cedex 9
aideshabitatcces@solihha.fr - www.loireatlantique.solihha.fr

Permanences par commune :

| Dates / 2019 | Lieux | Horaires |
|------------------------------|--------------------------|----------|
| Jeudis 3 et 17 janvier | Savenay | 14h-16h |
| Vendredis 11 et 25 janvier | Saint Étienne de Montluc | 9h-11h |
| Jeudis 7 et 21 février | Savenay | 14h-16h |
| Vendredis 8 et 22 janvier | Saint Étienne de Montluc | 9h-11h |
| Jeudi 7 mars | Savenay | 14h-16h |
| Vendredi 22 mars | Saint Étienne de Montluc | 9h-11h |
| Jeudis 4 et 18 avril | Savenay | 14h-16h |
| Vendredis 12 et 26 avril | Saint Étienne de Montluc | 9h-11h |
| Jeudi 2 mai | Savenay | 14h-16h |
| Vendredi 24 mai | Saint Étienne de Montluc | 9h-11h |
| Jeudis 6 et 20 juin | Savenay | 14h-16h |
| Vendredis 14 et 28 juin | Saint Étienne de Montluc | 9h-11h |
| Jeudi 4 juillet | Savenay | 14h-16h |
| Vendredi 26 juillet | Saint Étienne de Montluc | 9h-11h |
| Jeudi 1 ^{er} août | Savenay | 14h-16h |
| Vendredi 23 août | Saint Étienne de Montluc | 9h-11h |
| Jeudis 5 et 19 septembre | Savenay | 14h-16h |
| Vendredis 13 et 27 septembre | Saint Étienne de Montluc | 9h-11h |
| Jeudis 3 et 17 octobre | Savenay | 14h-16h |
| Vendredis 11 et 25 octobre | Saint Étienne de Montluc | 9h-11h |
| Jeudis 7 et 21 novembre | Savenay | 14h-16h |
| Vendredis 8 et 22 novembre | Saint Étienne de Montluc | 9h-11h |
| Jeudi 5 décembre | Savenay | 14h-16h |
| Vendredi 13 décembre | Saint Étienne de Montluc | 9h-11h |

Une permanence téléphonique :

02 40 44 99 44

8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30 (sauf le vendredi après-midi)



Des aides pour améliorer votre logement

Gratuit et sans engagement



Impression : Le Sillon

Avec le soutien et la participation de :



SUIS-JE CONCERNÉ PAR CE DISPOSITIF ?

A qui sont destinées ces aides ?

Les propriétaires occupants, sous certaines conditions de ressources.

Les propriétaires de logements en location ou vacants destinés à être loués, sous réserve de pratiquer un loyer modéré conventionné.

Pour quels logements ?

Chez moi : j'ai une sensation de froid, d'humidité; mes factures d'énergie sont élevées; j'ai des difficultés à accéder à mon logement; etc...

Chez mon locataire : le logement est mal isolé; il n'est plus aux normes; il a besoin de travaux; etc...

Quels travaux sont concernés ?

Les travaux d'économie d'énergie : isolations intérieures et extérieures, menuiserie, mode de chauffage...

Les travaux d'adaptation aux handicaps et prévention du vieillissement : accessibilité, salle de bain adaptée...

ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET PERSONNALISÉ

➤ Un technicien se déplace chez vous et réalise **GRATUITEMENT** un diagnostic pour évaluer les travaux nécessaires.

➤ Un conseiller vous informe sur les aides existantes et vous guide jusqu'à la réalisation de votre projet.



D'OÙ PROVIENNENT LES AIDES FINANCIÈRES ?

➤ L'Agence nationale de l'habitat-Anah, la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, le Département, la Région ou votre caisse de retraite peuvent sous certaines conditions, vous aider dans le financement de votre projet.

➤ Ces aides font partie d'un Programme d'Intérêt Général, mis en place à l'initiative de la Communauté de Communes, visant à accompagner les propriétaires du territoire.

➤ SOLIHA est le prestataire retenu pour le suivi de l'animation du dispositif.

